

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n°: 31461 GRAISSE N 4487

Date de la version précédente: 2015-02-25 Date de révision: 2019-03-19 Version 6.01

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA

SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit GRAISSE N 4487

Numéro 408 Substance/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisations identifiéesGraisse lubrifiante.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur TOTAL LUBRIFIANTS

562 Avenue du Parc de L'ile 92029 Nanterre Cedex

FRANCE

Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact HSE

Adresse e-mail rm.msds-lubs@total.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670

Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 08 00 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange



Date de révision: 2019-03-19 Version 6.01

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 **

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2.***

Classification***

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008***

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008***

Mention d'avertissement

Aucun(e)***

Mentions de danger ***

Aucun(e)***

Conseils de prudence

Aucun(e)***

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.***

Propriétés environnementales Ne pas rejeter dans l'environnement.***

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange***

Nature chimique Produit à base d'huiles synthétiques.***

Composants dangereux Aucune substance dangereuse ou avec valeur limite européeenne d'exposition

professionnelle présente en concentration supérieure aux seuils réglementaires***

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU

DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.***

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois,

enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.***

Contact avec la peau Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements



Date de révision: 2019-03-19 Version 6.01

contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les jets à haute pression peuvent endommager la peau. Transporter immédiatement la victime à

l'hôpital.***

Inhalation évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour

respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.***

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une

personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.***

Protection pour les secouristes Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le

bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre

dispositif médical respiratoire approprié.***

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux Non classé d'après les données disponibles.***

Contact avec la peau Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la

peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure

apparent.***

Inhalation Non classé d'après les données disponibles.***

Ingestion Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de

l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.**

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.***

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO2). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.***

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels

que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Oxydes d'azote (NOx), Silicon

dioxide.***

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.***



FDS n°: 31461 GRAISSE N 4487

Date de révision: 2019-03-19 Version 6.01

pour le personnel préposé à la lutte

contre le feu

Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau

d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent

extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une

ventilation adéquate. Eliminer toute source d'ignition.***

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours

d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Voir la Rubrique 12 pour des informations

supplémentaires sur les effets écologiques.***

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux

similaires non combustibles.***

Méthodes de nettoyage Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. En cas de

contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité

avec les réglementations locales.***

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection

individuelle

Voir rubrique 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets Voir rubrique 13 pour plus de détails.

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones

bien ventilées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.***

Prévention des incendies et des

explosions

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.***

Mesures d'hygiène Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact

avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Nettoyer régulièrement



> Date de révision: 2019-03-19 Version 6.01

l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.***

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

stockage

Mesures techniques/Conditions de Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité.***

Matières à éviter Oxydants forts.***

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Veuillez consulter la fiche technique pour avoir plus d'informations.***

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ne contient pas de substance ayant des valeurs limites européennes d'exposition

professionnelle présente en concentration supérieure aux seuils réglementaires

Légende Voir rubrique 16

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites

d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une

atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.***

Équipement de protection individuelle

Informations générales Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant

d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Ces recommandations

s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.***

Protection respiratoire Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont

confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P1. Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. Un appareil



FDS n°: 31461

GRAISSE N 4487

Date de révision: 2019-03-19 Version 6.01

respiratoire autonome doit être porté en cas de dépassement des limites d'exposition. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations. Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.***

Protection des yeux S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :. Lunettes de sécurité avec protections latérales.

EN 166.***

Protection de la peau et du

corps

Pression de vapeur

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité.

Vêtements de protection à manches longues. Type 4/6.***

Protection des mains Gants résistants aux hydrocarbures. Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Lors de contact

prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de

pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles

que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.***

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

beige blanc*** Couleur solide*** État physique @20°C caractéristique*** Odeur

Seuil olfactif Pas d'information disponible***

Valeurs Méthode Propriété Remarques

Non applicable***

Point/intervalle de fusion Pas d'information disponible

Point/intervalle d'ébullition Non applicable***

Point d'éclair Non applicable***

Taux d'évaporation Pas d'information disponible*** Limites d'inflammabilité dans l'air

Pas d'information disponible*** *** supérieure *** inférieure *** Pas d'information disponible*** *** Pas d'information disponible***



1.05***

1050*** kg/m3***

Date de révision: 2019-03-19 Version 6.01

Densité de vapeur

Densité relative Masse volumique Hydrosolubilité

Solubilité dans d'autres solvants

logPow

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition Viscosité, cinématique *

Propriétés explosives

Propriétés comburantes

Possibilité de réactions

dangereuses

Pas d'information disponible***

@ 20 °C*** @ 20 °C*** Insoluble***

Pas d'information disponible*** Pas d'information disponible*** Pas d'information disponible*** Pas d'information disponible

Non applicable ***

Non applicable*** Aucune dans les conditions normales d'utilisation***

9.2. Autres informations

Point de congélation Pas d'information disponible

Non-explosif***

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Informations générales Aucune dans les conditions normales d'utilisation.***

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.*** Réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir

à l'écart de la chaleur et des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.***

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants forts.***

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des

suies. Oxydes d'azote (NOx), Silicon dioxide.***

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES



Date de révision: 2019-03-19 Version 6.01

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau . Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous

la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure

apparent.***

Contact avec les yeux . Non classé d'après les données disponibles.***

Inhalation . Non classé d'après les données disponibles.***

Ingestion . Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de

l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.**

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Sensibilisation

Sensibilisation Non classé d'après les données disponibles.***

Effets spécifiques

Cancérogénicité

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé d'après les données disponibles.*** Non classé d'après les données disponibles.***

Toxicité pour la reproduction Non classé d'après les données disponibles.***

Toxicité par administration répétée

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Toxicité systémique spécifique pour Non classé d'après les données disponibles.*** certains organes cibles (exposition unique)

Toxicité systémique spécifique pour Non classé d'après les données disponibles.*** certains organes cibles (exposition répétée)

Toxicité par aspiration Non classé d'après les données disponibles.***

Autres informations

Autres effets néfastes Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite

d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.***

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité



FDS n°: 31461

GRAISSE N 4487

Date de révision: 2019-03-19 Version 6.01

Non classé d'après les données disponibles.***

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit***

Pas d'information disponible.***

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Pas d'information disponible.***

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.***

<u>Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants</u>

Pas d'information disponible.***

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.***

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations générales

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit Pas d'information disponible.***

logPow

Pas d'information disponible***

Informations sur les composants

Ne contient pas de substances dangereuses au delà des seuils réglementaires requis pour

information.***

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le

sol.***

Air II y a peu de pertes par évaporation.***

Eau Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau.***

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Pas d'information disponible.***

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible.***



FDS n°: 31461

GRAISSE N 4487

Date de révision: 2019-03-19 Version 6.01

Rubrique 13: CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

utilisés

Déchets de résidus / produits non Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.***

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des

déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.***

No de déchet suivant le CED Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit

> lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:. 12 01

12.***

Autres informations Voir rubrique 8 pour les mesures de sécurité et de protection pour le personnel

compétent.***

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

non réglementé ADR/RID

non réglementé IMDG/IMO

non réglementé ICAO/IATA

non réglementé ADN

Rubrique 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

REACH

Toutes les substances contenues dans ce mélange ont été pré-enregistrées, enregistrées ou sont exemptées d'enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACh)***

Inventaires Internationaux

Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées d'enregistrement dans les inventaires suivants :

États-Unis (TSCA)***

Information supplémentaire



Date de révision: 2019-03-19 Version 6.01

Pas d'information disponible***

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible***

15.3. Information sur les législations nationales

France

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).
- Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.***

Maladies Professionnelles

Tableau(x) applicable(s) n° 36,15

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Rubrique 8



Date de révision: 2019-03-19 Version 6.01

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT: Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average): Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme

+ Produit sensibilisant * Désignation de la peau

** Désignation du Danger C: Cancérogène

M: Mutagène R: Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2019-03-19

Révision *** Indique la rubrique remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité